

Le 11 juillet 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le mardi 11 juillet 2017 à la salle du Conseil de la Municipalité de Béthanie à 19h30.

Étaient présents : Monsieur Boniface Dalle-Vedove, maire
Madame Micheline Racine, mairesse suppléante et conseillère, poste numéro 1
Monsieur Michel Demers, conseiller, poste numéro 2
Monsieur Ghislain Privé, conseiller au poste numéro 3
Monsieur Yvon Blanchard, conseiller, poste numéro 5
Monsieur Michel Côté, conseiller, poste numéro 6

Étaient absents :

Le conseil formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Boniface Dalle-Vedove.

Était également présent : Monsieur Robert Désilets
Directeur général et secrétaire-trésorier

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h02, le maire, monsieur Boniface Dalle-Vedove déclare la séance ouverte.
Monsieur Dalle-Vedove souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle et fait lecture d'une réflexion inspirante.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

070-07-2017 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé ;
Appuyé par : Monsieur Yvon Blanchard ;
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie adopte l'ordre du jour en y ajoutant le point 5.9 à la section correspondance .

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2017

071-07-2017 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2017

Sur la proposition de : Madame Micheline Racine ;
Appuyé par : Monsieur Michel Côté ;
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2017

072-07-2017

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2017

Sur la proposition de : Monsieur Yvon Blanchard ;
Appuyé par : Monsieur Michel Demers ;
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS ;

5 CORRESPONDANCE

5.1 MRC D'Acton

5.1.1 Plan de mise en œuvre du SCRSI pour les années 2015 et 2016;

5.1.2 Texte explicatif du projet de loi 122 et certaines exclusions de la CPTAQ;

5.2 M.D.D.E.L.C.C.

5.3 M.A.M.O.T

5.4 UMQ – Analyse du projet de loi 122 sur les gouvernements de proximité;

5.5 MTQ – Autorisation des ajouts à la programmation TECQ 2014-2018;

5.6 CDRN – info-juin

5.7 R.I.A.M. – Bacs Brun pour les matières organiques – Un tri adéquat pour réduire l'enfouissement ;

5.8 CPTAQ – Dossier 416626 – Ferme Tingwick

6 AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Pour la période du 14 juin au 11 juillet 2017

1. Mercredi le 14 juin, participé à une réunion avec les représentants du Ministère des Transport du Québec et visite de divers lieux de la municipalité.
2. Mercredi le 14 juin, assisté à la rencontre du Comité cours d'eau à la MRC d'Acton.
3. Mercredi le 14 juin, participé à la rencontre de travail de la MRC suivie de la séance régulière.
4. Jeudi le 15 juin, rencontre de travail avec le maire de Warden.
5. Jeudi le 15 juin, participé à la réunion de l'AFM (Agence Forestière de la Montérégie) à Cowansville.
6. Mardi le 20 juin, assisté à la réunion pour la mise à jour du comité des mesures d'urgences à Béthanie.
7. Mercredi le 21 juin, assisté à l'assemblée générale annuelle de l'AFM (Agence Forestière de la Montérégie) à Roxton Falls.
8. Mardi le 27 juin, présidé la séance extraordinaire du conseil tenue pour le renouvellement de l'entente en matière de loisirs avec la ville de Granby.
9. Mercredi le 28 juin, rencontre hebdomadaire avec le directeur général, suivi des dossiers.
10. Mercredi le 28 juin, participé à la réunion mensuelle de la RIAM (Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains) à St-Hyacinthe.
11. Mardi le 4 juillet, rencontre hebdomadaire avec le directeur général, suivi des dossiers.
12. Mardi le 4 juillet, présidé la séance de travail de la commission administrative pour la préparation de la séance ordinaire du conseil du mardi 11 juillet.
13. Mardi le 11 juillet, rencontre hebdomadaire avec le directeur général, suivi des dossiers.
14. Mardi le 11 juillet, présidé la séance ordinaire du conseil municipal.

6.2 MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

073-07-2017 MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance ;

ATTENDU QU'il y aura élection générale le dimanche 5 novembre 2017 ;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée pour la date de la séance ordinaire du mois d'octobre ;

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé ;

Appuyé par : Monsieur Michel Côté ;

Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Béthanie apporte la correction suivante au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017.

QUE la séance ordinaire prévue pour le mardi 10 Octobre 2017 soit remplacée par le mardi 3 Octobre 2017

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

6.3 APPUI POUR LE MAINTIEN DU CHSLD HORACE BOIVIN DE WATERLOO;

074-07-2017 APPUI POUR LE MAINTIEN DU CHSLD HORACE BOIVIN DE WATERLOO

ATTENDU QUE M Carol Fillion, Directeur général adjoint aux programmes sociaux et de réadaptions du CIUSSS de l'Estrie a rendu visite au Maire Pascal Russell le 12 juin dernier pour l'informer de la probable fermeture du CHSLD Horace Boivin situé au 5300 rue Courville à Waterloo d'ici 2019;

ATTENDU QUE Ce projet va exiger le déplacement des 43 bénéficiaires en place présentement afin qu'ils soient dirigés vers de nouveaux établissements. Les autorités du CIUSSS ont l'intention de les répartir en deux portions soit vers le CHSLD Courville dont ils ont mis en place une entente de 5 cinq années, et vers le futur établissement qui sera érigé dans le périmètre urbain de Granby;

ATTENDU QUE Selon les représentants du CIUSSS, il est impensable de rénover à moindre coût l'édifice existant à Waterloo. Les travaux nécessiteraient l'implantation d'un ascenseur, l'élargissement des portes de chambres, la mise à niveau des salles de bain et de la structure de l'édifice, etc.;

- ATTENDU QUE Le site qui héberge la bâtisse existante est en partie sur le territoire de Waterloo et celui de la municipalité du Canton de Shefford ce qui permet l'agrandissement ou la construction d'un nouvel établissement et que la ville de Waterloo et de Shefford sont prêtes à travailler en collaboration avec le CIUSSS et la SIQ pour trouver des solutions viables afin de garder les soins dans les municipalités concernées;
- ATTENDU QUE Les résidents du CHSLD Horace Boivin, les familles concernées, le personnel, les membres du Conseil municipal de Waterloo, Shefford et des municipalités rurales avoisinantes, le député provincial M. Pierre Paradis, la population, les fournisseurs ainsi que les organismes concernés ne désirent pas de cette restructuration qui mettra fin à l'accès de ces soins de longue durée en place. Ils sont déterminés, collectivement, à se mobiliser afin de s'assurer de la pérennité des soins existants dans cette portion du territoire de la MRC de la Haute-Yamaska;
- ATTENDU QUE Lors de la séance d'information qui s'est tenue le 20 juin 2017 au sous-sol du CHSLD Horace Boivin en présence des familles, des bénéficiaires, de plusieurs représentants du milieu, Mme Moreau du CIUSSS de L'Estrie a confirmé que les plans et devis n'étaient pas terminés et que le ministre de la Santé n'avait pas donné son aval pour la mise en place de l'imposant projet convoité par les autorités du CIUSSS de l'Estrie.
- ATTENDU QUE le conseil municipal de Béthanie considère que le CHSLD Horace Boivin situé au 5300 rue Courville à Waterloo fait partie des services de santé de proximité;
- ATTENDU QU' une partie de la communauté de la municipalité de Béthanie a au cours des années développé une affinité avec la ville de Waterloo en ce qui concerne les divers services de santé et autres.
- ATTENDU du bienfait de maintenir nos citoyens dans un environnement immédiat et connu;

Sur la proposition de : Madame Micheline Racine ;
Appuyé par : Monsieur Yvon Blanchard ;
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

Que le Conseil municipal de la municipalité de Béthanie est en faveur du maintien de CHSLD Horace Boivin dans la ville de Waterloo;

Que le Conseil municipal de la municipalité de Béthanie appui la demande du maire de Waterloo, M. Pascal Russel, pour la tenue d'une rencontre avec la Présidente, Directrice générale Mme Patricia Gauthier dans les plus brefs délais afin de travailler conjointement pour trouver une alternative qui gardera les bénéficiaires, les employés dans la portion rurale de la MRC de la Haute-Yamaska qui répond présentement à ce besoin présent et futur.

6.4 SOLIDARITÉ RISTIGOUCHE;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose toutes les correspondances et information sur le sujet. Le conseil de la municipalité de Béthanie est en réflexion sur cette situation.

7 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

7.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS AU 30 JUIN 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les listes des comptes et des salaires nets payés pour le mois de juin 2017.

075-07-2017

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 30 JUIN 2017

Sur la proposition de : Monsieur Ghislain Privé ;
Appuyé par : Monsieur Michel Demers ;
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les comptes et les salaires nets payés pour le mois de juin 2017 totalisant 54 666.40\$

7.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

076-07-2017

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2017

Sur la proposition de : Monsieur Michel Côté;
Appuyé par : Monsieur Yvon Blanchard;
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil de la municipalité de Béthanie accepte les dépenses de la liste des fournisseurs tels que présentés ci-dessous et en autorise les déboursés :

Liste des comptes à payer au 30 juin 2017

46 420,07

ADOPTÉE

7.3 RAPPORTS FINANCIERS MENSUELS

7.3.1 CONCILIATION BANCAIRE AU 30 JUIN 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la conciliation bancaire au 30 JUIN 2017 (incluant la liste des chèques et dépôts en circulation), laquelle démontre un solde aux livres de 20 061.37 \$.

7.3.2 RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport budgétaire au 30 JUIN 2017 lequel démontre des revenus de 430 204.39 \$ et des dépenses de fonctionnement de 251 434.12 \$.

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

8.1 RAPPORT DU SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS ;

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport du service de premiers répondants pour la période de juin 2017

9 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 SUIVI DES DOSSIERS DE CONFORMITÉ D'INSTALLATIONS SEPTIQUES;

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le rapport sur l'état de la situation des installations septiques non conforme

9.2 RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS ;

Monsieur Boniface Dalle-Vedove, délégué de la municipalité au conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, présente son rapport.

9.3 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LE MTQ LE 14 JUIN DERNIER ;

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente le compte rendu de la rencontre avec le ministère du Transport le 14 juin dernier.

9.4 OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE (2017-07-11) D'UNE LONGUEUR DE 100 MÈTRES AUX INTERSECTIONS DU 10^E RANG SUD ET NORD ET DU CHEMIN MONTY ET DU CHEMIN DEROME ET CHEMIN BÉTHANIE;

077-07-2017

OCTROI DU CONTRAT DE PAVAGE (2017-07-11) D'UNE LONGUEUR DE 100 MÈTRES AUX INTERSECTIONS DU 10^E RANG SUD ET NORD ET DU CHEMIN MONTY ET DU CHEMIN DEROME ET CHEMIN BÉTHANIE;

ATTENDU QUE la municipalité de Béthanie a procédé par invitation le 20 juin dernier pour la réalisation de son projet de pavage d'une longueur de 100 mètres aux intersections du 10^e rang Sud et Nord et du chemin Monty ainsi que du chemin Derome et du chemin Béthanie. ;

ATTENDU QUE l'ouverture avait lieu ce mardi 11 juillet à 11 heures dans la salle du conseil de la municipalité de Béthanie ;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Sintra Inc.au montant de 46 886.52 \$ taxes incluses ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur Michel Côté;

Appuyé par Monsieur Ghislain Privé;

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de Béthanie octroi le contrat de pavage 2017-07-11 à Sintra Inc. au montant de 46 886.52 \$

ADOPTÉE

10 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE ;

10.1 RAPPORT DU SERVICE D'INSPECTION;

10.2 PROJET M.BOMBARDIER – DEMANDE DE MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME;

Le conseil de la municipalité de Béthanie prend connaissance de la documentation déposer.

11 LOISIRS ET CULTURE;

11.1 RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL AU COMITÉ DES LOISIRS

11.2 TARIFICATION – CARTE LOISIRS DE GRANBY;

078-07-2017 TARIFICATION – CARTE LOISIRS DE GRANBY;

ATTENDU QUE l'entente loisirs d'une durée de cinq ans arrive à échéance le 31 juillet 2017 ;

ATTENDU QUE dans l'entente actuelle le coût des loisirs était inclus dans le budget d'exploitation de la municipalité de Béthanie ;

ATTENDU QUE le maire de la ville de Granby via une correspondance datée du 2 juin 2017 offre à la municipalité de Béthanie une nouvelle entente de 5 ans basée sur l'utilisateur payeur. Ainsi le coût pour adhérer à la carte loisirs de la ville de Granby passera de 32 \$ à 65 \$ pour l'année 2017-18, de 65\$ à 98\$ pour l'année 2018-19, de 98 \$ à 131\$ pour l'année 2019-20, de 131\$ à 134\$ pour l'année 2020-21 et finalement de 134\$ à 138\$ pour l'année 2021-22. ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Béthanie ne peut absorber cette augmentation à même son budget d'exploitation ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Monsieur Yvon Blanchard;

Appuyé par Madame Micheline Racine;

Il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil municipal de Béthanie accepte de défrayer 50% du coût d'accès à la carte loisirs de la ville de Granby à même son budget d'exploitation.

QUE le citoyen adhérent à la carte loisirs de la ville de Granby se voit facturer 50% du coût d'accès via son compte de taxes municipales.

ADOPTÉE

12 AUTRES INFORMATIONS;

13 PÉRIODE DE QUESTIONS;

14 LEVÉE DE LA SÉANCE;

079-07-2017 LEVÉE

Sur la proposition de Monsieur Ghislain Privé ;
Appuyé par Monsieur Michel Demers;
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance soit levée à 20h35

ADOPTÉE

Adopté ce 8 août 2017

Robert Désilets,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Boniface Dalle-Vedove ,
Maire